

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAYAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES CANDIDATS DU BLOC DE GAUCHE

Conseil général

- Castelnau
DE MONZIE
- Lauzès
PEYRICHOU
- Limogne
COUDERC
- Luzsch
PAGÈS-LECHESNE
- Pendaries
PENDARIES
- Montcuq
BÉNAYS
- Bretenoux
BOYER
- Cajarc
LARNAUDIE
- Lacapelle-Marival
LAPARRA
- St-Céré
MURAT
- Gourdon
FONTANILLE
- Martel
LAVERDET
- St-Germain
COCULA
- Payrac
MARGIS
PÉBEYRE

Conseil d'arrondissement

- Cahors (Nord)
GELIS
- Cahors (Sud)
MAZIÈRES
- Pay-l'Évoque
DELTEL
- St-Géry
CAYLA
- Figeac (Est)
CONORT
- Figeac (Ouest)
DOURNES
- Latronquière
MAGE
- Livernon
BEX
- Sabiac
LARNAUDIE
- Souillac
BASPEYRAS
- Vayrac
GRANOILLAC
- Casals
FILHOL

LA RÉVISION DU CODE de procédure civile

Une récente circulaire du Garde des Sceaux invite les Cours d'Appel et les Tribunaux à donner leur avis sur les réformes vraiment utiles dont est susceptible le Code de Procédure Civile. Ce Code, tel qu'il est sorti du creuset du législateur de 1806, est un édifice admirable dans son ensemble; mais il est certaines dispositions, qui, ayant gardé l'empreinte de l'époque à laquelle elles furent conçues, ne répondent plus guère aux exigences de la société actuelle, complètement transformée par les glorieuses découvertes de la science. De ce nombre, sont celles qui ont trait aux délais de distance. Aucune matière ne présente un plus grand intérêt pratique.

On distingue deux sortes de délais de procédure, les délais ordinaires, dont la loi détermine elle-même l'étendue, tel, le délai de huitaine qui, en matière d'ajournements, sépare l'assignation de la comparution à l'audience à laquelle elle tend — et les délais supplémentaires ou de distance qui viennent s'ajouter aux premiers, variant à raison des distances. L'article 1033 primitif du Code de procédure fixait ces délais à un jour, par trois myriamètres; c'est-à-dire que la distance de Paris à Bayonne prise pour exemple étant de soixante dix-huit myriamètres environ, le délai de huitaine pour comparaitre, à la suite d'une assignation, devant le Tribunal de l'une ou de l'autre de ces deux villes, s'accroissait d'autant de jours que, dans soixante-dix-huit myriamètres, il y a de fois trois myria-

mètres, soit de vingt-six jours, soit un délai total de trente-quatre jours.

A cette époque qui était encore celle des malles-postes et des diligences; où les communications étaient lentes et difficiles, un pareil délai était suffisant, sans être toutefois excessif. Mais lorsque l'application de la vapeur aux chemins de fer et de l'électricité au télégraphe eut supprimé le temps et diminué l'espace, ce délai, désormais excessif, fut un véritable anachronisme. Il ne faut guère plus, en effet, de vingt heures pour se rendre de Paris à Bayonne. Entre vingt-six jours et vingt heures il y a de la marge!

Nous savons bien que les délais de cette nature doivent être, dans l'intérêt de la défense, très libéralement calculés; cette règle des trois myriamètres seulement par jour n'en constituait pas moins un non-sens, rappelant un peu ces vieilles douairières qui sans souci de la mode actuelle, s'obstinent à se coiffer et à se vêtir, comme en l'ancien temps. C'était la négation du progrès accompli et il en résultait une lenteur regrettable dans les transactions et les procès, une réforme s'imposait donc.

Réclamée à grands cris, cette réforme ne fut cependant opérée que par la loi du 3 mai 1862, qui fixa à cinq myriamètres par jour, au lieu de trois, le délai de distances. Eh bien! à notre humble avis, ce délai qui est actuellement en vigueur, est encore trop étendu. Nous estimons qu'une réforme qui fixerait à dix par jour au lieu de cinq, le nombre des myriamètres parcourus serait aussi utile que bien accueillie.

Qu'est-ce donc, en effet, que dix myriamètres par jour, dans un pays comme le nôtre, où les communi-

ons ont été rendues si faciles, et où il existe tant de moyens de rapide locomotion! Qui pourrait dire le nombre des lignes ferrées nouvelles qui ont été ouvertes depuis l'année 1862, de même que les progrès qu'a accomplis dans nos campagnes, la vicinalité? Est-il une commune qui ne soit desservie par une route commode parfaitement carrossable, aboutissant à une gare plus ou moins prochaine? Donc la réduction des délais de distance, à raison de dix myriamètres par jour, au lieu de cinq, ne souffre pas d'inconvénient.

Cette réduction ne serait pas du reste, remarquons-le bien, une innovation du législateur qui lui-même et dès 1803, a cru pouvoir, — en matière de promulgation des lois, — la consacrer dans l'article premier du code civil. Il est vrai il s'agit là d'une matière différente où il n'y a pas lieu de se préoccuper des droits de la défense, mais aussi il y a un siècle de cela et quel siècle que celui de l'invention des chemins de fer, du télégraphe, du téléphone, des automobiles! etc. Il faut du reste en 1907, pour parcourir dix myriamètres, assurément moins de temps qu'il en fallait, en 1806 pour en parcourir trois! Les lourds véhicules, en usage, à cette époque, ces diligences et ces coches attelés de six forts chevaux dont parle La Fontaine, n'allaient-ils pas à une allure, trois, quatre, cinq et même six fois moindre — fût-elle atténuée par la mouche du bon fabuliste! — que nos chemins de fer ou nos autos actuels!

En résumé — sans porter aucunement atteinte aux droits de la défense, — la réforme que nous préconisons, réforme qui s'impose, ne peut qu'être favorablement accueillie. La lenteur des procès est prolixe et théâtrale, la vieille Thémis est dans les caricatures des journaux humoristiques, affligée d'une claudication incurable. Ce n'est pas étonnant! Si l'on danse mal, c'est parfois la faute des violons! Sans démolir entièrement l'édifice de nos lois dont nous avons le droit d'être fiers, corrigeons donc celles de leurs dispositions qui ne sont plus en harmonie avec la société actuelle — et ce sera là, à n'en pas douter, une œuvre utile et saine.

Claude GOUJAT
Député de la Nièvre.

Contre la Réaction

Aux Républicains du Lot

Citoyens,
Le 28 juillet vous allez voter et élire pour 6 ans, vos représentants aux assemblées cantonales.

Nous croyons de notre devoir de vous dire dans quelles conditions s'ouvre cette période électorale, espérant ainsi dissiper les équivoques habilement entretenues par les irréductibles ennemis de la démocratie qui dans l'espoir de mieux arriver à leurs fins se sont associés à des renégats du parti républicain.

Comme à chaque consultation électorale deux politiques se trouvent en présence: la politique de recul et la politique de progrès républicain.

De même qu'en 1885, qu'en 1889, qu'en 1893, qu'en 1898 la réaction monta à l'assaut de la République; mais tandis qu'à ces époques les chefs s'appelaient: Murat, de Valon, Dufour, ils s'appellent aujourd'hui: Rey, Béral, Bourdin.

Rey qui en 1898 conduisait les républicains à la lutte contre les réactionnaires groupés autour de Bourdin fait cause commune avec celui qui le couvrait d'injures et se trouve dans vos villages mêlé à ceux qui le recevaient par des bordées d'invectives et de coups de sifflet.

Béral qu'on croyait mort politiquement après la sinistre aventure de Panama où s'engloutirent tant de millions passés dans la poche de politiciens sans scrupules et sans aveu, Béral qui terrorisa le Lot lorsqu'il

fut tout puissant, veut aujourd'hui retrouver un rôle et sachant que l'armée républicaine le répudie, s'enrôle sans pudeur dans l'armée qu'il combattit jadis.

Bourdin jadis bonapartiste, puis républicain modéré, pour ne pas dire modérément républicain, se traîne aujourd'hui, à la stupéfaction de ses électeurs aux pieds de Clemenceau pour obtenir des faveurs.

Et ces trois hommes s'affublent de l'étiquette républicaine?

Electeurs, prenez donc la peine de jeter un coup d'œil autour de vous!

Qui voyez-vous autour d'eux? qui les entoure, qui les suit? D'un bout à l'autre du département ne les voyez-vous pas escortés par tous les partisans des régimes déchus, de tous ceux qui ne rêvent que le renversement de la République, qui ont toujours opposé la plus énergique résistance aux lois républicaines, à l'instruction laïque, à la loi de deux ans, aux lois sociales, à toutes ces réformes qui sont la gloire et l'honneur de notre République?

Quels sont les candidats que ces faux républicains recommandent à vos suffrages?

A Montcuq, Monsieur Fabre, ancien radical qui traîna jadis dans la boue le sénateur Béral après sa comparution devant la cour d'assises.

A Castelnau, Munin-Bourdin, qui n'arrivera jamais avec les phrases les plus ronflantes de son répertoire d'avocat à se faire passer pour républicain.

A Limogne, le clercal Phalip.

A Lacapelle, Cadiorgues derrière qui sont groupés tous les réactionnaires du canton et qui ne rêve que de restaurer la puissance de l'Eglise et de ramener la dime en sa faveur.

A Bretenoux, le docteur Ayroles, plus curé que tous les curés du diocèse.

A Lauzès, le sieur Meulet dont le titre de rédacteur à la Croix donne la mesure du républicanisme et qui n'arrivera pas, quoiqu'il fasse, à renverser notre loyal ami Peyrichou.

A Luzsch, le réactionnaire impénitent Mourguès qui a toujours pourchassé dans sa commune les électeurs républicains.

Républicains,
Vous ne serez pas dupes. Vous comprendrez l'odieuse manœuvre qui n'a d'autre but que de vous tromper.

Et si vous vous donnez la peine de réfléchir, républicains modérés et avancés, mais vrais républicains, vous repousserez tous ces candidats peu srupuleux qui se parent d'un titre auquel ils n'ont pas droit.

Vous verrez de quel côté sont ceux qui trouvent que le peuple est toujours trop exigeant, toujours trop libre, toujours trop instruit, toujours trop heureux.

Et de quel côté sont ceux qui veulent la République, qui veulent l'amélioration du sort des petits et des malheureux, qui trouvent qu'on ne fait jamais trop pour le peuple et qui, élus par lui, ne se laisseront jamais imposer par les riches, les puissants, les satisfaits, une besogne de réaction?

Electeurs,
Signifiez énergiquement par votre vote en faveur de nos amis, signifiez à la néfaste trinité qui veut vous faire marcher, que vous n'acceptez pas d'ordres, que vous êtes des hommes libres, et que républicains, vous ne voulez donner votre confiance qu'à des démocrates, qu'à des gens probes, désintéressés, insoupçonnables et insoupponnés.

Citoyens,
Imitez vos frères en démocratie des départements voisins. Souvenez-vous du passé! N'accordez vos suffrages qu'à des hommes d'un loyalisme éprouvé; qu'à des hommes qui toujours, partout marchent le front haut, parlent clair et net, et agissent à ciel ouvert!

Aux urnes pour les candidats républicains!

Vive la République!

LE JOURNAL DU LOT.

HISTOIRE DE CHÈQUES

Nous donnons plus loin la suite de l'histoire de Chèques. Mais à la demande de nombreux lecteurs, nous reproduisons tout d'abord l'article paru dans notre dernier numéro.

Les débutants du Sire de Pechfumat. -- Ses tripatouillages. -- Un trou de 40.000 fr. -- Béral flétri par 426 députés; TREIZE ont pitié de lui. -- L'OPINION de MUNIN sur BÉRAL, le Sénateur tripatouilleur. -- Quelques extraits suggestifs!!!

Le coup terrible porté à l'Épargne Française par l'affaire du Canal de Panama ne fut pas la seule aventure dans laquelle sombra l'honneur du sénateur Béral. Et puisque le « Journal du Lot » réédite cette histoire d'hier, pourquoi ne procéder-t-il pas par ordre chronologique et pourquoi prive-t-il ses lecteurs des débuts du sire de Pechfumat?

Par l'audace des procédés, par sa cynique supercherie, le sénateur Béral passa d'un coup, maître en l'art de cambrioler un budget; et il fallut longtemps à la Cour des Comptes pour découvrir le subterfuge qui permettait à ce sénateur de toucher en plus de son indemnité parlementaire huit mille quatre cents francs, tous les ans.

Dans la séance du 24 juin 1889, M. Le Provost de Launay interpella M. Yves Guyot, alors ministre des travaux publics, à propos de divers mandats, au nom de M. Decroissant, employé du ministère et s'élevant à 8.400 francs par an, mandats délivrés en faveur de M. Béral, sénateur, pour frais de mission concernant la législation des mines. Cette illégalité — nous sommes polis — remontait à 1884. La Cour des Comptes ne s'était point aperçue de cette dépense truquée parce qu'elle était mandatée au nom de Decroissant.

Depuis 1884 jusqu'en 1887, le sénateur Béral toucha 8400 fr. par an pour les dites missions, qui ne donnèrent d'ailleurs naissance à aucun rapport de sa part.

8400 x 4 = 33600

Bien mieux en 1887, le sénateur Béral était nommé inspecteur général des mines hors cadre, et il trouvait le moyen de faire remonter sa nomination à une date antérieure pour toucher davantage.

Cette interpellation fit grand bruit à l'époque et le ministre, qui d'ailleurs, défendit mollement le sénateur cumulant vit repousser à près de 100 voix de majorité, l'ordre du jour pur et simple. En fin de compte, l'ordre du jour Acharid fut adopté et Béral ne trouva dans la Chambre que 13 députés pour le soutenir.

Sa conduite fut flétrie par 426 voix. Le 25 Juin 1889, le Courrier du Lot, organe bonapartiste, dans lequel écrivait régulièrement les réactionnaires les plus huppés, nous avons nommé M. Pagès du Port, Munin-Bourdin, de Valon député, etc... paraissait et en manchette on pouvait lire en caractères flamboyants :

Les Tripatouillages de Béral sénateur du Lot

Dans cinq colonnes, l'auteur de l'article, vilipendait, stigmatisait, flétrissait la sangsue Béral.

On y lisait, *in-extenso*, la note de la cour des comptes relative à cette affaire qui se terminait par ces mots : «... cette dépense doit être considérée comme effectuée sans crédits régulariers ».

Sans crédits réguliers! L'Euphémisme est adorable! on récapitulait ce que Béral ou sa famille coûtait à la République.

Il touchait :
Comme Sénateur..... 9.000
Comme ami de Decroissant... 8.400
Comme victime de Décembre (Mme Béral)..... 1.200
Comme victime de Décembre (Mme Bergon)..... 1.200

Sans compter les nombreux bureaux de tabacs octroyés avec largesse à divers membres de la famille. La presse parisienne et la presse française étaient remplies par le cas Béral-Decroissant, et Paul de Casagnac écrivait cette jolie boutade :

« Et quel nom que ce Decroissant ! Comme s'est trouvé et comme cela sent son trou à la lune. »

Un trou de près de 40.000 francs. Teils furent les débuts de ce sénateur dans sa carrière de... chèqueur! Ce n'était malheureusement que les débuts; il devait, quelques années après, couronner son œuvre et après s'être glorieusement repu des deniers publics, quand il se vit démasqué, déloge de son fromage, ont put le voir engager les finances des particuliers dans l'aventure du Panama, et croquer hardiment les chèques qui l'amènèrent en Cour d'Assises...

Béral et la Presse. L'opinion de MUNIN-BOURDIN sur le CAS BÉRAL et sur Béral lui-même.

Comme on le pense, l'affaire Decroissant-Béral, le cas Béral, les tripatouillages du sénateur du Lot, (c'étaient là les titres ou les manchettes de nombreux journaux) passionnèrent l'opinion. Toute la presse s'en mêla, et elle ne fut guère tendre.

On examina avec soin le scrutin du 24 juin et l'on ne vit pas sans surprise, Wilson, le Wilson des Croix faire l'aumône à Béral... de son abstention. C'était là un succès.

Dans le Courrier du Lot du 29 juin 1889, nous trouvons sous la signature XX un portrait du sénateur du Lot, qui n'eut pas déparé la collection des Pointes Sèches publiées dans ce journal — nous parlons bien entendu de l'article au style mordant, non du personnage lui-même.

Ce portrait était certainement l'œuvre d'un maître en la matière et nous ne pouvons résister à en donner quelques extraits :

- « Un sénateur a touché depuis cinq ans, 42 000 francs pour des travaux qu'il n'a jamais faits et le sénateur qui se fait ainsi entretenir est M. Béral. »
- « Tout le monde connaît l'homme. »
- « Petit, gros, le teint bilieux » et le regard mauvais avec un rire qui est plutôt un rictus, il a l'âme de son physique, il est méchant, égoïste et haineux.
- « Ses méchantes actions sont innombrables et celles — bien rares en vérité — qui sont ou paraissent bonnes, ne le sont que par calcul et pour parvenir à un mauvais résultat... »
- « ... Malheureusement, pour lui, les mauvaises actions même en ce monde, sont punies,

« Un malheureux hasard a voulu que le pot aux roses fut découvert, et voilà Béral, rayé du budget quant au traitement malhonnête... »

« ... Souvent, on entendait dire : Oui, Béral est méchant, haineux, capon, mais au moins en ce qui concerne les questions d'argent, il est honnête. C'était le seul bien qu'on put dire de lui. »

« On ne peut plus rien dire maintenant en sa faveur. »

« S'il avait quelque pudeur, il donnerait sa démission. »

« Il ne le fera pas à cause des 9000 francs. »

« Mais c'est un homme absolument déconsidéré. »

« Il ne lui reste plus rien à ce pauvre Béral, rien, quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir, on prend... »

« Mais si, il lui reste quelque chose. »

« Bergon ! »

« Pouah ! »

Le morceau est gentil, comme on le voit.

Ce n'est pas le seul. On bafoue, on insulte Béral sénateur, Béral-Décroissant ; on ne respecte même pas Béral rapporteur du Conseil d'administration des mines de Villalva-del-Alcar ! Il était en effet Ingénieur-conseil de ces mines-là et cumulait ces fonctions avec celles d'inspecteur général du corps des mines.

Savez-vous même comment on l'appelle ? L'accusé.

Béral répondit en effet par un démenti formel au blâme des 457 députés et de la Presse, et à propos de ce démenti, un journal écrivit :

« Dans le numéro de ce soir, le *Clairon du Lot* qui a inséré *in-extenso* la réponse de M. Béral, commentera la *défense* de l'ACCUSÉ. »

Anticipation !!! Double vue !!! Présence !!! Qui sait !

Telle était l'opinion qu'avaient alors de Béral les journaux locaux où écrivait — nous pouvons en faire la preuve — M. Munin-Bourdin.

Bien mieux, à la suite de deux articles de l'*Alliance Républicaine* accusant les députés du Lot d'alors MM. le comte Murat, de Valon, baron Dufour, baron de Lambertier, des poursuites furent dirigées contre ce journal. On avait reproché aux députés du Lot d'avoir touché des mandats fictifs. Mais pendant que Béral sous le poids de similaires accusations, ne bougeait, prostré sous le faix des 457 voix qui l'avaient flétri, les députés du Lot traduisaient l'*Alliance Républicaine* devant les tribunaux.

Et cependant, les journaux conservateurs, inspirés toujours, rédigés souvent, par Bourdin, ne cessaient d'inviter Béral à poursuivre ses calomnieux.

« Quoi qu'il en soit, on sait qu'il n'a pas convenu à nos députés de se laisser éblouir ainsi par la boue dans laquelle il se noie. Ils n'ont pas voulu permettre des assimilations injurieuses et diffamatoires, ils ont saisi les tribunaux. Que M. Béral, s'il se trouve calomnié par qui que ce soit, en fasse autant. »

Courrier du Lot, 21 juillet 1889.

« M. Béral se prétend calomnié lorsqu'on lui cite l'arrêt de la Cour des Comptes et les trois votes de la Chambre. Pourquoi ne poursuit-il pas ? »

Même journal, 25 juillet 1889.

M. Béral se tint coi ! Seuls, les députés d'alors protestèrent et firent appel à la justice de leur pays !

Ce fut Munin-Bourdin, avocat, fils d'adoption des Murat et de Valon, corollionnaire politique de ces Messieurs à qui incombait le soin de les défendre contre « des assimilations injurieuses et diffamatoires. »

Il les défendit bien, il mit en relief le cas de M. Béral, l'irrégularité des mandats fictifs, l'injonction de la Cour des Comptes, le vote de flétrissure de la Chambre et en face dressa l'honnêteté de ses honorables clients.

Laissons-lui la parole un moment :

« Cet ordre du jour, contrairement à l'avis du gouvernement, qui acceptait l'ordre du jour pur et simple, fut adopté par 457 voix contre 13. Le membre du Sénat qu'atteignait ce vote, était M. Béral, sénateur du Lot. »

Ainsi donc, comme vous le voyez, le mot poursuivi est établi par une assimilation entre le cas relevé par la Cour des Comptes et caractérisé par le vote de la Chambre et la situation

absolument régulière et normale des députés du Lot...

« En un mot, pour bien préciser, c'est l'irrégularité des indemnités dont M. Béral était le bénéficiaire qu'a relevée la Cour des Comptes... c'est le cumul, cumulé avec la Chambre des députés a voulu atteindre, qu'elles le a qualifié de « regrettable » sans, que je le sache du moins, une protestation ait été portée à la tribune du Sénat, par celui de ses membres qu'avait désigné l'interpellation de M. de Launay... »

C'est cette confusion, c'est cette assimilation que n'ont point voulu mes honorables clients. Ils ont jugé cette assimilation domageable... ils ont tenu à ce que l'on ne put penser qu'ils étaient eux aussi sous le coup des critiques de la Cour des Comptes et de leurs collègues de la Chambre, qu'ils auraient perçu des sommes dont ils seraient aujourd'hui comptables envers le Trésor Public, pour des missions qu'ils n'auraient pas remplies ; qu'ils auraient touchés des mandats fictifs sous le couvert de personnes interposées... »

Plaidoirie de M. Munin-Bourdin. — Audience du 5 août 1889.

La parole de l'avocat valait la plume du journaliste. Ainsi s'exprimait sur Béral, sur le cas Béral, Bourdin l'impérialiste.

Et que ne dit-il de lui lors de Panama !...

Quelques années plus tard, malgré la piété estime en laquelle il avait ce sénateur deux fois alors flétri, Bourdin n'hésitait pas à faire litière de ses traditions, de ses opinions, à faire taire ses sentiments intimes et à se traîner aux pieds du Béral-Décroissant d'hier, devenu le Béral-Panama d'aujourd'hui.

L'Appel des élus radicaux

Ils en parlent, donc ça les gêne !

Et ils en parleront longtemps, mais non pas en se dandinant et en fricotant leur moustache ; ils se fâcheront alors, car ils auront constaté la portée de cet appel que nos amis MM. Cocula, Bécays, Malvy, Pauliac et Darquier ont adressé aux électeurs.

Pour l'heure, les gens de la feuille opportuniste feignent de plaisanter : hélas ! quelles plaisanteries !

Ont-ils su jamais plaisanter, là : ne sont-ce pas toujours des réflexions grognonnes qu'ils ont fait entendre chaque fois qu'ils ont eu l'occasion de prendre part à une discussion ?

Il suffit de lire le flet que mardi le *Republicain* publiait pour se convaincre du dépit éprouvé par les rétrogrades quand ils connurent l'appel des élus républicains du Lot.

« Qu'a fait M. Cocula ? »

« Qu'a fait M. Bécays ? »

« Qu'a fait M. Malvy ? »

« Et M. Pauliac qu'a-t-il fait du temps qu'il était sénateur ? »

« Vous avez déjà répondu : Rien. »

Ce n'est pas plus malin que ça pour faire la demande et la réponse ; et avec quelle grâce, donc ! oh ma chère !

Mais par contre, MM. Béral, Rey sont surchargés : c'est à eux que l'on doit toutes les réformes, ce sont eux qui servent tous les jours la République à laquelle ils mènent des recrues admirables dans le genre des Mourgués, Fabre, Ayroles, Bourdin, Meulet, Phalip !

Et ne soyez pas sceptiques à cet endroit, ô républicains. C'est le Verax sans prétention et d'une finesse exquise de la feuille opportuniste qui l'affirme.

D'aucuns eussent été plus réservés à l'égard des deux sénateurs et notamment du sénateur chéquard.

Car celui-là, en effet, a accompli de grands travaux : sa vie politique est belle ; à lui la palme et la couronne.

On peut chercher loin et parmi un grand nombre de politiciens pour en trouver un qui ait à son actif autant d'actions d'éclat !

Il en a fait des travaux, le sénateur Béral ; mais pas à l'œil ; le Benjamin du *Republicain* peut le clamer à tous les échos !

Mais de ces travaux, dont nous donnons ci-dessus, sous ce titre HISTOIRE DE CHEQUES, la nomenclature, nous sommes certains que les élus républicains Cocula, Bécays, Malvy, Pauliac, n'en sont pas jaloux !

Ils ont à leur actif, ces excellents démocrates, l'honneur d'avoir collaboré à l'œuvre de réformes entreprise par le gouvernement, ce qui leur donne le droit de parler au nom de la démocratie ; et comme, en outre, ils n'ont commis aucune malpropreté ils ont également le droit de faire appel à la loyauté, à la dignité des électeurs conscients.

Tout cela au *Republicain*, on le sait bien ; mais pour l'avouer, il faudrait un tantinet de bonne foi !

Morale : Pour agir avec bonne foi, il ne faut pas aller prendre des leçons chez les sénateurs renégats Béral, Rey, etc.

LOUIS BONNET.

Pris à leur piège

Mines longues, nez allongés, grimements de dents, c'est ainsi que fut accueilli par la coterie, le jugement du tribunal correctionnel clôturant lundi par un acquittement le procès en diffamation intenté par le curé Caminade à Cathary.

La coterie escomptait une condamnation ! il lui fallait pour cette fin de campagne électorale !

On comprend, en effet, l'usage qu'elle en aurait fait.

Ses fidèles compères auraient montré les influences du trio néfaste ; ce que nous voulons, auraient-ils dit, nous l'avons, même quand ce n'est pas juste.

Il a fallu qu'elle déchantât, l'affreuse coterie ! C'est elle qui a été condamnée après avoir été soufflée d'importance par l'éloquent défenseur M. Deyres !

Car il ne faut pas s'illusionner : ce n'est pas pour sa seule satisfaction que le curé de Frayssinet-le-Gélat a fait le procès ; aussi chatouilleux que soit ce prêtre, nous ne croyons pas qu'il ait ressenti une bien vive indignation à la lecture de l'article de Cathary !

Le but était tout autre : il y avait le sénateur panamitar, le sénateur renégat, le député chévre et chou derrière, dans la coulisse, en compagnie des rageurs habituels.

Eux seuls avaient un intérêt à faire ce procès, et surtout à obtenir une condamnation contre un journaliste honnête.

Ils n'ont pas été heureux : il est vrai que ce n'est pas la première fois que pareil avatar arrive, au moins à M. Bourdin.

En 1893, en pleine campagne électorale, il fit également un procès correctionnel, au *Journal du Lot*, à la *Dépêche*, au *Réveil du Lot*, à la *France du Sud-Ouest* ; mais il fut ce que le curé a été lundi, condamné aux dépens : les journaux républicains furent acquittés.

Et ça ne lui porta pas bonheur : il fut battu par M. Rey, aujourd'hui hélas ! renégat du parti républicain, affalé aux pieds de son ancien concurrent.

Eh bien, il en sera comme en 1893 ; le procès de lundi est un mauvais présage pour le trio, et à la place du sénateur chéquard, nous savons bien ce que nous ferions tout de suite : nous irions consulter la pythonisse de la rue Lepic pour savoir si dimanche à Pechfumat l'on doit illuminer.

Dans tous les cas, lundi soir la coterie n'était pas folichonne !

Il y avait de quoi !

LOUIS BONNET.

Préfecture du Lot

Les journaux annoncent qu'un mouvement administratif est en préparation.

Ce mouvement comprendrait la nomination de M. Chapron, préfet du Lot, à la Préfecture de la Marne, et celle de M. Lerebourg, secrétaire général de la Haute-Garonne, à la Préfecture du Lot.

Mais ce mouvement n'est pas encore officiel.

Nous en reparlerons.

La rentrée du 7^e

Nos lecteurs ont appris par le numéro de mardi du *Journal du Lot* la rentrée du 7^e à Cahors, qui aura lieu, croit-on, à la fin de la semaine.

Dans tous les cas, M. le ministre de la guerre a pris cette mesure mardi matin.

C'est pourquoi une fois de plus, nous tenons à féliciter et remercier M. le docteur Darquier qui prit l'initiative de cette mesure, considérée comme nécessaire par les maires des villes intéressées.

Parmi ces maires, nous tenons à signaler notamment le maire de Riom, M. Clementel, ancien ministre des colonies qui a fait adresser par son 1^{er} adjoint la lettre suivante à M. le Docteur Darquier.

« M. Clementel me charge de vous prier de le considérer comme se joignant à vous pour toutes les démarches que vous avez faites à ce sujet et de vous faire connaître qu'il vous offre son concours le plus absolu pour faire toutes autres démarches utiles auprès de MM. les ministres de la guerre et des finances. »

Comme on le voit l'initiative prise par M. le maire de Cahors, a produit les meilleurs résultats dans l'intérêt de notre cité.

Remises de médailles d'honneur

Dimanche matin notre compagnie de sapeurs-pompiers a exécuté diverses manœuvres de pompes dans la cour du grand séminaire de Cahors, en présence de M. le Préfet du Lot et du Maire de notre ville.

A l'issue de ces manœuvres, deux médailles d'honneur ont été remises : la première par M. Chapron au capitaine de la compagnie et la deuxième par M. Darquier, au sergent Bercegol.

Nous sommes heureux d'adresser à MM. Ausset et Bercegol nos plus vives félicitations.

Ecole d'Arts et Métiers

Dans la liste des candidats admis à subir les épreuves orales du Concours d'admission en 1907 pour l'Ecole d'Arts et Métiers d'Aix, nous relevons les noms de nos jeunes compatriotes : Chastagnol, Coldefy, Meyzen, Rouchayrol.

Lycée Gambetta

M. Izaac, agrégé professeur de 3^e au Lycée du Puy, est nommé professeur de 3^e au Lycée de Cahors.

CONCERTS MILITAIRES

Depuis le retour de la musique du 7^e de Carcassonne, les concerts militaires ont lieu les jeudi et dimanche, et ce, malgré le petit nombre de musiciens.

M. Michel, le distingué chef de musique du 7^e n'a pas voulu, en dépit des difficultés qu'il a pour organiser ces concerts, priver la population de ces distractions si appréciées.

La population ne saurait trop remercier M. Michel de son dévouement.

Au sujet des concerts militaires, nous croyons devoir renouveler une observation déjà faite.

Ne pourrait-on pas prier les nombreux enfants qui s'amusaient autour du kiosque, d'aller jouer un peu plus loin durant le concert ?

Les nombreux auditeurs des excellents musiciens en seraient enchantés et ça n'empêcherait pas les enfants de s'amuser quand même.

Fête du quartier de la Gare

La Jeunesse du quartier de la Gare célébrera sa fête annuelle le dimanche 28 et lundi 29 juillet courant.

Durant ces deux journées de fête, divers jeux auront lieu ; une retraite aux flambeaux ainsi que des bals de jour et de nuit et une bataille de confetti.

Musique du 7^e de ligne

PROGRAMME DES 25 ET 28 JUILLET

Allégro Militaire	Bresles
Christmas-Valse	Margis
Gavotte Naïve	Trespallé
Fascination Valse	Marchetti
La Colombe	Gounod
A la Caserne	Popy

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 24 juillet, 1 h. 36 s.

La crise viticole

M. Dujardin-Beaumetz a rendu compte dans la matinée à M. Clemenceau de la situation dans le Midi et des efforts faits en vue de la pacification.

Les scandales de la cour d'assises

M. le député Leboucq, de Paris, a écrit au ministre de la justice qu'il le questionnerait aussitôt la rentrée des Chambres sur les scènes scandaleuses de la cour d'assises à l'occasion du procès Soleilland.

AGENCE FOURNIER.

Au moment où nous mettons sous presse, nous n'avons pas encore reçu notre télégramme quotidien.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Saint-Cernin

(Suite)

M. A. Meulet, est l'adversaire de M. Peyrichou, conseiller sortant. Il est le troisième fils de M. Meulet, ancien maire réactionnaire de notre commune. Pendant quelques années, M. A. Meulet a été propriétaire du notariat de Saint-Cernin. L'étude ne dut pas prospérer entre ses mains, puisqu'il la vendit bientôt à M. Durand, le notaire actuel et conseiller d'arrondissement.

Que devint M. A. Meulet ? Il disparut du pays et grâce à ses relations dans le monde réactionnaire, il fut, parait-il, pendant plusieurs années, une sorte d'administrateur au journal *La Croix* de Paris. M. Meulet avait trouvé sa voie, son éducation politique devait se perfectionner au contact quotidien des curés romains, et déjà on prévoyait qu'il nous reviendrait un jour pour essayer d'implanter chez nous, la politique réactionnaire et cléricalle dont il est le serviteur.

Entre temps, M. Meulet père, alla s'installer à Fages où son premier acte politique fut de grouper autour de lui toutes les forces réactionnaires de la commune de St-Martin-de-Vers et d'essayer d'enlever la Mairie au dévoué maire républicain de cette commune.

Mais les électeurs de St-Martin-de-Vers connaissent trop l'ancien maire réactionnaire de St-Cernin et M. Meulet échoua pitoyablement dans son entreprise.

Mieux inspiré ailleurs, M. A. Meulet protégé des Assommoiristes, voyait la fortune lui sourir en Tarn-et-Garonne et ses loisirs lui permettent aujourd'hui de venir passer quelques jours dans le canton de Lauzès pour assouvir sa rancune contre M. Peyrichou. En effet :

Déjà en 1888, lors de la première élection de M. Peyrichou au Conseil d'arrondissement, M. Meulet, malgré l'assurance qu'il avait donnée à ce dernier qu'il ne serait pas son adversaire, posa sa candidature 48 heures avant l'ouverture du scrutin.

Le résultat fut piétre et M. Meulet fut jugé par l'opinion publique.

Le haineux sénateur Béral n'ignorait pas ce détail de la vie politique de M. Meulet et M. Bourdin et autres ayant refusé de se mesurer avec M. Peyrichou, il s'est rabattu sur l'homme qui convient très bien à ses noirs desseins politiques et que les moines lui offraient.

Et M. A. Meulet riant son passé, ses idées réactionnaires et celles des siens, ose se présenter à nous comme républicain ! Qu'il le dise ailleurs où il est moins connu, mais ici à St-Cernin, à St-Martin, à Lauzès, c'est le comble de l'impudence et c'est aussi nous prendre pour des dupes.

Le bel avantage pour le canton de Lauzès d'avoir un Conseiller général, entrant dans la politique par la porte basse.

Cet élu, sans crédit et sans autorité, se trouverait le lendemain en hostilité ouverte avec la majorité du Conseil général, avec l'administration et avec le Gouvernement, au grand préjudice des intérêts du canton.

C'est une expérience qui nous coûterait trop cher et que nous ne tenterons pas.

Nous, électeurs, nous ne sommes pas faits pour servir les rancunes personnelles de tel ou de tel, mais bien pour élire des hommes capables et dévoués, connaissant les besoins de nos communes rurales, sachant et pouvant faire valoir nos revendications et apportant leur concours éclairé à toute réforme qui favorisera la petite propriété.

Voilà pourquoi, même à St-Cernin, ne considérant que l'intérêt du canton, nous voterons en masse pour M. Peyrichou, toujours fidèle à son mandat et à son drapeau.

L'issue de la lutte n'est pas douteuse, même pour nos adversaires, mais il faut que le succès soit tel qu'on nous laisse en paix à l'avenir.

Sur ce, électeurs mes amis, à l'urne aux cris de :

Vive la République ! XXX.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de divers points du canton de Lauzès les meilleures nouvelles. M. Peyrichou a reçu dans toutes les communes l'accueil qu'on lui réserve toujours et l'assurance d'un succès éclatant ce qui ne fait de doute pour personne.

À la foire de Cabrerets notamment, son adversaire — l'homme de Béral — n'a conservé aucune illusion sur le peu d'écho que trouvait sa candidature. Il a pu constater que toutes les divisions locales disparaissent quand il s'agit de conserver à M. Peyrichou son mandat de Conseiller général.

C'est le cas de dire que le bon sens ne perd jamais ses droits.

M. Meulet, vous vous retirerez de la lutte avec l'épithète « d'homme de Béral » ce qui n'est pas flatteur.

Mais il faudra que cela suffise à votre ambition.

Limogne

Si quelqu'un doit être vanné, c'est bien M. Phalip. Pauvre candidat ! produit de l'alliance monstrueuse Béral-Rey-Bourdin.

Il suit, le malheureux, toutes les maisons du canton ; de jour et de nuit on le trouve partout, allant mendier des voix qui n'iront pas à lui.

Peine perdue, sa candidature, que la prudence la plus élémentaire et le respect de la parole donnée, lui commandaient de réserver pour une autre occasion, et vouée à un échec lamentable.

Comment en serait-il autrement ? M. Phalip est depuis dix ans seulement dans le pays ; quels sont ses titres ? quels services a-t-il rendus et quels services peut-il rendre ?

Adjoint au Maire révoqué par une administration républicaine, que pour-

rait-il obtenir d'elle ? Rien : tout le monde le sait.

Haineux et violent, organisateur du désordre et du bruit dans les réunions publiques — Limogne et Concoets s'en souviennent — c'est lui seul qui a mis la division et la discorde dans un canton jusqu'alors si uni et si tranquille. Excellent comédien du reste.

Après avoir violemment combattu M. Rey aux élections législatives, le voilà prosterné à ses pieds implorant sa protection ; protection que ce dernier, aussi comédien que Phalip, lui accorde d'ailleurs, foulant aux pieds tout son passé politique et reniant les amitiés solides qui l'avaient constamment et vaillamment soutenu. Les noms de Rey, de Béral et de Bourdin accolés l'un à l'autre quel effondrement et quelle pitié ! Les électeurs sensés et indépendants feront au protégé de ces transuges du parti républicain la réponse qui convient :

« Ils lui diront que, radical à Villefranche avec M. Fualdès et réactionnaire à Limogne avec tous les cléricals, il n'appartient à aucun parti et qu'on ne peut avoir en lui aucune confiance. »

En face d'un tel adversaire, M. Couderc n'aura pas de peine à vaincre.

Après une campagne de quelques jours, faite simplement et sans bruit, M. Couderc verra se grouper autour de son nom tout le parti républicain uni et compact et tous ceux qui, préoccupés avant tout des intérêts et de l'avenir du canton, veulent pour les représenter un homme capable de défendre ses intérêts.

Depuis trente ans ils voient M. Couderc à l'œuvre : ils savent tout ce qu'il a fait pour le canton, les nombreux services particuliers qu'il a rendus ; ils connaissent son dévouement et son esprit de justice comme ils savent aussi qu'il est toujours resté fidèle à son drapeau.

Le 28 juillet sonnera l'heure de la justice et du triomphe pour M. Couderc.

Saint-Pantaléon

Comité radical

Le 21 juillet dernier les membres du Comité, réunis en Assemblée générale ont décidé à l'unanimité de favoriser, par tous leurs moyens, la candidature républicaine de M. Bénays.

À l'issue de la réunion, le Comité a reçu à son siège social, les sympathiques M. Bénays et tous les membres présents l'ont assuré de tout leur concours.

Fête locale. — Programme des fêtes : Samedi 27 juillet. — À 6 heures du soir annonce de la fête par 21 coups de canon ; à 7 heures, arrivée de la musique ; à 8 heures, brillante retraite aux flambeaux suivie de bal.

Dimanche 28. — À 6 heures réveil en musique et salves d'artillerie ; à 9 heures distribution de bouquets ; à 3 heures course de bicyclettes et courses aux anneaux avec prix offerts par le Comité radical. À 5 heures un char richement décoré, offert par M. Ruamps, entrepreneur, suivra les principales rues de la localité. Ce char sera accompagné de la musique de la société « Les Enfants de Touffailles ».

À six heures grand bal Champêtre ; à 8 heures illumination et départ du ballon « La Victoire » ; à 9 heures brillante retraite aux flambeaux ; à 9 heures 1/2 bal de nuit.

Lundi 29. — Réveil en fanfare et nouvelles salves d'artillerie ; à 10 heures courses au sac ; à 2 heures du soir jeux d'enfants ; à 3 heures bal de jour ; à 8 heures grand bal de nuit ; à 10 heures grand cotillon et quadrille infernal. — À minuit grand réveil et adieux de la musique.

L'accueil le plus cordial et fraternel sera, comme par le passé réservé aux étrangers qui voudront bien nous honorer de leur présence.

La Commission des Fêtes.

Puy-l'Evêque

Conseil d'arrondissement

Dimanche, le sieur Imbertie, conseiller municipal de Montcabrier et candidat au conseil d'arrondissement, a fait une conférence politique sur l'escalier de la mairie de notre ville. Tout en récapitulant son programme : (à bas l'Eglise, les fonctionnaires, l'impôt sur le revenu, les monopoles, etc., etc.) il a tenu une heure et demie durant, son auditoire dans une complète hilarité.

D'abord on s'était dit : « Nous allons rire un brin. » On va prendre en triomphe le conférencier qui au gré de quelques-uns n'arrivait pas assez vite. Puis à chaque phrase, à chaque mot, à chaque geste de l'orateur (sic) cent personnes criaient : bravo... bravo... »

Puis on lui faisait écho. Lorsqu'il prononçait le mot, Liberté on criait : té... té... té... Le mot républicain : plique... e... e... plique... e... e... etc.

On s'est tenu les côtes, on s'est torturé, on s'est roulé.

Les électeurs, les couples, les galopins, tous criaient : Vive Imbertie ! Soirée récréative bien qu'on causât d'affaires sérieuses.

Un électeur.

Bretenoux

Béral le charlatan

L'astuce du Panamitar Béral s'étale avec un cynisme revolant dans le *Républicain* du Lot.

Cette vieille loque politique assise par tous les moyens de se faufiler dans le parti républicain pour mieux le trahir, tel un renard cherchant à forcer l'entrée d'un poulailler.

La tactique des deux est la même, le but est identique.

C'est ainsi qu'il veut exploiter la malheureuse population de Comiac républicaine d'aujourd'hui, et tirer profit d'un orage sans précédent, et tirer profit pour lui et son petit Ayroles, des démarches pressantes faites par MM. Bécays, député et Boyer conseiller général.

Le traité sénateur veut faire croire, à la veille des élections au Conseil général que lui seul, sur la demande du petit Ayrolles, a obtenu du Ministère radical, présidé par M. Clemenceau, des secours destinés à venir en aide à la population de Comiac.

Vous ne réussirez pas, produit de Pechumal !
Tout le monde sait que vous ne pouvez rien et que si par hasard, vous obtenez une lettre d'un ministre, c'est par pure politesse qu'elle vous est adressée. C'est de l'eau bénite de cour que l'on vous donne. Mais pour obtenir un résultat, c'est inutile.

On ne veut pas de vous !
D'ailleurs, le petit Ayrolles qui rien n'attache à la commune de Comiac, est-il qualifié pour parler et intervenir dans les affaires du canton de Bretenoux ?
Il est candidat, il est vrai ; mais ce n'est pas suffisant. Et s'il avait une seule chance de réussir, votre patronage seul suffirait à la faire perdre.

Dans le canton de Bretenoux on est républicain. On aime et on estime les hommes qui comme Boyer, sont sincères, bons et honnêtes ; on déteste et on rejette ceux qui, comme vous sont haineux, traîtres et Panamitards.

La population républicaine de Comiac ne se laissera pas tromper par vos interventions de circonstance et intéressées. Un seul moyen est à votre disposition, si réellement vous vous intéressez au malheur qui frappe cette commune. Vous avez touché 40.000 francs au Panama ; versez les dans la caisse municipale de Comiac !!!
Tous vos gestes de Charlatan ne vaudront pas celui-là.

Lacapelle-Marival

Election cantonale

Pourquoi fallut-il que MM. Cadiergues et Laureac, comte de Toulouse, ne fussent pas à Aynac dimanche ?
Ils auraient pu juger du revirement opéré parmi les électeurs en faveur de la République de progrès et de réformes.

Quelle belle journée ! quelle grande manifestation ! quel entrain !
Le Comité radical s'y entend, s'y connaît et fait bien les choses.

Il avait organisé un banquet en l'honneur de M. Laparra, le candidat républicain à l'élection cantonale du 28 juillet.

Du banquet nous dirons qu'il fut en tous points réussi.

Aux côtés de M. Vayssières le très sympathique président du comité radical avait pris place MM. Laparra, Léopold, Pauliac, l'éminent président du Conseil général du Lot, le docteur Pezet, maire de Figeac, le docteur Fayt, maire de Thémignettes, les maires des communes voisines et 200 électeurs.

A l'heure des toasts, M. Vayssières, remercie les assistants d'avoir répondu en si grand nombre à l'appel du comité et tire cette conclusion naturelle que le parti républicain, qui qu'en disent les représentants de la noblesse va toujours grandissant. Aynac se ressaisit et le 28 juillet donnera une majorité imposante à la candidature de Laparra, au succès de laquelle il lève son verre.

Les applaudissements unanimes saluent ce beau discours et témoignent à M. Vayssières de la sympathie dont il jouit dans cette commune d'Aynac pour laquelle il a tant fait.

M. Laparra se lève au milieu des acclamations et des applaudissements de la salle. Il remercie le comité radical d'Aynac et son sympathique président de lui avoir fourni l'occasion de se trouver au milieu d'amis dévoués et dont la présence à cette table permet d'augurer d'une de ces belles majorités que les deux villes sœurs, Aynac et Cardailiac, unies dans un même sentiment d'ardeur républicaine, donnaient aux candidats démocratiques.

Les électeurs de ces deux communes, qui par leur union et leur majorité imposante, rendent inutile toute tentative réactionnaire, se retrouvent aujourd'hui pour fêter la République et enlever aux nobles et aux bourgeois l'illusion qu'ils avaient pu avoir un moment, grâce à la trahison et à la surprise, de régner en maîtres.

Ils le montreront dimanche prochain en votant, non pour l'homme, mais pour le programme de progrès et de réforme qu'il développe dans un discours merveilleux de forme et d'une clarté remarquable.

Le sympathique candidat produit une impression telle sur ses auditeurs que ces derniers l'acclament avec ferveur et il faut la voix chaude et éloquente du dévoué maire de Figeac pour ramener le calme.

Avec la simplicité que nous lui connaissons, M. le Docteur Pezet, dans un langage concis et énergique, fait appel aux sentiments républicains des électeurs. Après avoir exposé, avec une connaissance approfondie du sujet, les divers articles du programme radical, il s'écrie :

« Citoyens, dimanche vous aurez à choisir entre deux politiques ; l'une de réaction, rejetée par la France entière, l'autre de progrès et de réformes à laquelle le canton de Lacapelle a toujours apporté un concours dévoué. Le 28 juillet, libres et indépendants, vous donnez un nouveau témoignage de foi républicaine en votant en masse pour le candidat démocratique. »

Cette belle péroraison est accueillie aux cris de : Vive la République ! vive Laparra !

M. Pauliac, salué par les applaudissements, se lève et faisant, avec le talent qui lui est particulier, une comparaison serrée des deux programmes soutenus par les deux candidats, n'a pas de peine à démontrer la supériorité du programme de M. Laparra et le vide de celui de M. Cadiergues.

Il engage tous les électeurs à se souvenir des services rendus au canton par leur représentant au Conseil général et à lui donner un successeur qui, par ses connaissances des besoins du pays et son ardeur démocratique, marchant d'accord avec la majorité du Conseil général, soit à même d'être utile à leurs intérêts. Ce candidat, c'est Laparra.

Les applaudissements et les cris de : Vive Pauliac ! Vive Laparra ! Vive la République ! accueillent ce beau discours et ne se terminent qu'au départ des personnalités politiques.

Aux électeurs du canton de Lacapelle

Electeurs,

Dimanche vous êtes appelés à élire un conseiller général.

Depuis vingt ans, sans interruption, sourds aux appels de la réaction aux abois, vous avez envoyé siéger au sein de l'Assemblée départementale, un homme qui, conscient des devoirs que lui imposait le mandat qu'il avait accepté de vos libres suffrages, apporta un soin jaloux à la défense de vos intérêts. Son état de santé ne lui permit pas de mettre à votre disposition le dévouement et l'énergie qu'il croit nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

Il se retire, emportant dans sa retraite, l'admiration reconnaissante de ses électeurs, l'estime générale de la population.

Profitant de cette situation, la réaction tente à nouveau et pour la dernière fois, le verdict du suffrage universel, soutenu par des traites qui combattent aujourd'hui ce qu'ils défendaient hier cloués au pilori par un autre verdict, celui de la Cour d'assises.

Vous vous prononcerez en toute liberté.

Deux candidats sont en présence : L'un, M. Cadiergues, représentant des gouvernements déchus et plusieurs fois condamné par la décision des électeurs, ne pourrait rien au sein de l'Assemblée départementale en grosse majorité républicaine.

L'autre, M. Laparra, soutenu par nos chefs politiques, tout puissants, MM. Cocula, Malvy et Becays, par nos représentants de l'arrondissement, M. Pauliac, président du Conseil général, M. le docteur Pezet, maire de Figeac et par les conseillers généraux Murat, Boyer, Loubet, Longueche, Larnaudie, par le sympathique docteur Fayt, maire de Thémignettes, se présente avec le programme de réformes dont la réalisation donnera aux agriculteurs, une répartition plus équitable de l'impôt.

Vos suffrages iront à M. Laparra, car il est l'homme qui, par sa situation et ses relations est le seul qui puisse avec autorité défendre vos intérêts.

Aux urnes, électeurs, aux cris de :
Vive Laparra ! vive la République !

Le Bourg

Dimanche soir au retour de la belle manifestation d'Aynac, le sympathique candidat au Conseil général, M. Laparra, accompagné de M. le Docteur Fayt, maire de Thémignettes et de M. le docteur Pezet, maire de Figeac est venu visiter notre commune qui ce jour-là était en fête. La presque totalité de la commune l'attendait ; elle lui fit une magnifique ovation et il fallut que musique en tête il parcourut toute la commune, pendant que la foule des électeurs l'entouraient aux cris de : Vive Laparra ! Vive la République !

Les nombreuses marques de sympathie dont M. Laparra a été l'objet donnent l'assurance que dimanche, les électeurs du Bourg se prononceront en grosse majorité pour le candidat de la République, de réforme et de progrès.

Bio

Pour des raisons locales, la fête nationale n'a pu être célébrée que le 21 juillet. Un magnifique repas a été servi à l'hôtel Terron où soixante républicains s'étaient fait inscrire.

Au dessert, M. Balagayrie s'est levé et a prononcé l'allocution suivante.

Messieurs,
Je remercie les quelques électeurs des communes voisines qui ont bien voulu nous honorer de leur présence. C'est un acte de solidarité que nous n'oublierons pas.

Je remercie les conseillers municipaux qui ont eu, en majorité, le courage de s'associer à nous. Bien d'autres dont la place aurait été à cette table, ont cru plus prudent de s'abstenir. S'ils ont peur, ce n'est pas pour nous un témoignage de franchise.

Ils ont eu peur, parce qu'un personnage important de la commune répète, paraît-il, qu'aux prochaines élections, il se charge de balayer tous les républicains du Conseil. J'espère messieurs, que vous n'oublierez pas cette menace qu'on fait flotter sur vos têtes et que vous relèverez le défi.

Pour vaincre, il suffit de faire un geste, lever la main et dire comme nos ancêtres de 1789, au Serment du Jeu de Paume : « Je jure de ne voter que pour des hommes sans peur. A bas les masques, à bas les hypocrites ! »

Je vous remercie tous d'être venus en aussi grand nombre, à notre banquet démocratique. Certainement nous aurions pu être plus nombreux, et nous l'aurions été si des esprits égarés ou jaloux n'avaient propagé à dessein, cette idée que nous nous réunissons ici pour faire la guerre à ceux qui ne pensent pas absolument comme nous.

C'est une erreur et c'est aussi une accusation contre laquelle nous tenons à protester. Nous avons voulu nous réunir, non pour dire du mal du prochain, non pour chercher à dénigrer nos adversaires politiques, mais pour faire œuvre de fraternité, de solidarité et pour fêter tous ensemble, avec un même élan, avec un même cœur, le triomphe de la République.

Etre républicain, ce n'est pas être mahoïnéte. Pour nous tous qui sommes ici, nous voulons être républicains, parce que la République ne permet pas que les riches exploitent les pauvres, que les puissants fassent trembler les petits. Nous voulons être républicains, parce que ce gouvernement représente pour nous la justice et la liberté.

Avant 1789, les paysans n'étaient que les esclaves de la noblesse et du clergé. Aujourd'hui le bulletin de vote de chacun de nous a autant de poids que celui d'un millionnaire.

Je ne comprends pas que tous les paysans, unis dans une même pensée de reconnaissance, ne soient pas fiers de fêter, une fois dans l'année, l'anniversaire de leur délivrance.

Si nous ne devons pas pâtir tous du rétablissement d'un pouvoir despotique, je souhaiterais que les réfractaires, en en dévissent, à nouveau, les victimes. Après quelques jours d'essai, ils reviendraient à nous et nous diraient : « Amis, vous aviez raison ; nous voulons désormais être républicains comme vous. »

Vous tous qui m'écoutez, n'oubliez pas de répéter partout qu'un républicain n'est pas un homme méchant. Hors d'ici nous sommes prêts à rendre service à nos adversaires, à leur faire du bien ; mais nous entendons défendre nos principes. Nous respectons la liberté des autres, nous ne les gênons pas dans leurs actes. Nous connaissons beaucoup de réactionnaires qui ne sont pas si tolérants que nous. Quand ils en veulent à quelqu'un, ils cherchent à lui faire le plus de mal possible.

N'imitez pas ces méchants. Forçons nos ennemis à nous estimer et à dire de nous : « Ce sont des républicains, mais ce sont d'honnêtes gens. »

Dites encore aux réactionnaires que si nous fétons la République, c'est parce que ce gouvernement fait tous ses efforts pour que le peuple soit instruit. La réaction n'aime pas l'instruction. Un homme instruit ne se laisse pas facilement dupé. Il réfléchit, il se rend compte, il fait son bulletin et le dépose librement dans l'urne.

Un homme ignorant croit tout. Il se laisse conduire comme un mouton docile ; on l'effraie facilement et il donne sa voix et son argent pour amuser ceux qui l'exploitent.

Nous sommes libres. Restons libres. Répandons la lumière. Soyez persuadés qu'un jour les aveugles qui se laissent tromper ouvriront les yeux et viendront grossir nos rangs.

En attendant le jour où tous les électeurs de la commune viendront s'asseoir avec nous pour fêter les bienfaits de la République et proclamer la victoire du droit sur la force, restons unis, serons nos rangs, notre union amènera toujours les succès. Pour cela n'acceptons qu'un drapeau : le drapeau tricolore, et qu'une seule devise : « Tout pour la France et pour la République. »

M. Laforgue père cite, à son tour, quelques-unes des lois faites par la République au profit des paysans. Les boutades à l'adresse de la réaction soulèvent les applaudissements des convives.

On se sépare en se disant : « A l'an prochain ou nous serons cent. »

Calviac

Election au Conseil d'arrondissement

Dimanche prochain, le canton va procéder au renouvellement de son conseiller d'arrondissement. C'est l'honorable M. Mage, conseiller sortant, qui brigue à nouveau nos suffrages et je suis convaincu qu'une fois encore la majorité de notre canton se prononcera en sa faveur.

Au point de vue personnel, nul n'est plus digne de l'estime et de la sympathie de ses concitoyens que ce mandataire du peuple, toujours serviable, toujours actif, toujours dévoué. Il jouit d'une popularité légitime dans tout le canton, ce qui explique bien qu'il n'ait pas de concurrent. Son nom est synonyme de bonté, de droiture et de probité.

Au point de vue politique, il est l'ami de M. Pauliac, notre excellent conseiller général, si regretté au Sénat de tout l'arrondissement, comme aussi l'ami de M. Becays, notre jeune et vaillant député.

Son programme est donc celui du parti radical, et je crois connaître assez ses sentiments d'humanité pour affirmer qu'il est partisan sincère de toutes les réformes politiques et sociales, capables d'améliorer le sort du paysan et de l'ouvrier ; ainsi qu'il l'a si bien dit le 14 juillet au banquet de Souceyrac organisé en son honneur.

Je pense même que l'on pourra compter sur lui pour qu'il dépose au conseil d'arrondissement de Figeac un vœu en faveur de l'impôt progressif sur le revenu. C'est la réforme la plus urgente pour nos campagnes et cette pression venant d'en bas obligera nos élus au Parlement à la faire aboutir rapidement.

Aux urnes donc pour ce bon citoyen !
Vive M. Mage ! Vive la République radicale et réformatrice !

GENRIES.

Rignac

Un journal de sacristie, sous le titre « Fête manquée », a essayé de ridiculiser notre belle manifestation républicaine du 14 juillet. En hommes libres, quoique en minorité (pas pour longtemps), nous osons dire publiquement : nous sommes républicains ! c'est cela qu'on nous reproche.

Vivant le notre travail, nous ne craignons plus les petits autocrates de village, et notre comité de défense républicaine, avec ses frères d'Alvignac et Gramat, poursuivra sans relâche, mais sans peur, son but qui est : toujours en avant et vers le progrès.

Le Comtié R. S.

N. B. 14 juillet, oubli. Nous avions omis de dire que le banquet du 14 juillet était présidé par le doyen des républicains de Rignac, le camarade Judicis. J. Pierre.

Payrac

Une lettre de M. Malvy

M. Louis-Jean Malvy, le distingué député du Lot, nous adresse la lettre suivante :

Mon cher Directeur,
J'apprends à l'instant que certaines personnes affirment que j'ai pris nettement parti pour un des deux candidats au Conseil général dans le Canton de Payrac.

Je vous serai très obligé de vouloir bien m'aider par la voie de votre excellent journal à dissiper toute équivoque et tout malentendu.

Les deux candidats, M. Margis, maire de Payrac, et M. Pebeyre, Conseiller d'arrondissement, sont non seulement mes amis, mais encore et avant tout, deux républicains se réclamant des mêmes principes et acceptant le programme du Parti Radical. Dès l'ouverture de la campagne électorale je résolus d'observer dans cette lutte l'attitude et la correction qui s'imposent dans de telles circonstances et je fis savoir à tous que je m'abstiendrais de toute intervention et que je garderais vis-à-vis de MM. Margis et Pebeyre, la neutralité la plus absolue.

J'ai conscience d'avoir rempli mon devoir et j'affirme n'avoir rien dit ou écrit qui puisse indiquer une préférence personnelle pour un des deux candidats. Aux républicains du canton à choisir en toute liberté et indépendance leur représentant à l'Assemblée Départementale.

Veillez agréer, mon cher Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

L.-J. MALVY,
Député du Lot.

Martel

M. Ticon, directeur divisionnaire de « la Prévoyance », que divers amis du canton incitaient à poser sa candidature au Conseil général, n'a pas cru par discipline, devoir être sur les rangs, et il engage tous ses amis à voter en masse pour M. Laverdet, seul candidat républicain radical.

Salviac

M. Larnaudie adresse aux électeurs du canton de Salviac la profession de foi suivante :

Chers Concitoyens,

Invité par les Républicains du canton à poser ma candidature aux élections du Conseil d'arrondissement, je viens solliciter vos suffrages.

Républicain sincère, je fais des vœux pour la réalisation des réformes politiques, économiques et sociales, inscrites au programme du parti radical.

Mon concours est assis à tous ceux qui, s'inspirant des immortels principes de 1789, demandent une République de plus en plus juste et humanitaire.

C'est à la République que nous devons la liberté de presse et de réunion, la laïcité et gratuité de l'enseignement, le droit d'association, la réduction du service militaire à deux ans, l'assistance aux vieillards ; mais, j'estime que dans l'ordre et dans la paix le régime républicain doit poursuivre sa marche, travailler à l'émancipation des esprits, à l'amélioration des humbles et des déshérités de la fortune.

Je suis pour une politique de progrès, un recul serait néfaste pour le régime et pour le pays.

Vos élus doivent notamment réaliser la réforme de notre système fiscal et voter l'impôt global et progressif sur le revenu.

Cette réforme dégrèverait nos campagnes, fournirait les ressources budgétaires nécessaires pour les retraites ouvrières et paysannes.

Au point de vue cantonal, j'unirai mes efforts à ceux de notre dévoué Conseiller général M. Daffas, et, entre autres travaux, je poursuivrai avec lui l'achèvement de notre réseau vicinal.

Désormais, Dégagnac et Salviac seront unis dans un même effort, dans une même pensée républicaine.

Electeurs,

J'attends votre décision avec confiance. Si le 28 juillet je suis votre élu, vous pouvez compter sur tout mon dévouement pour la défense de vos intérêts et de la cause républicaine.

Vive la République Démocratique !

F. LARNAUDIE,
Propriétaire,
Conseiller municipal de Dégagnac.

Dégagnac

Election au Conseil d'arrondissement

M. Malvy député, M. Daffas Conseiller général, les Maires et les chefs autorisés du parti républicain dans le canton, s'étaient réunis samedi dernier à Salviac. Ils ont reconnu d'un commun accord, la nécessité d'une candidature républicaine unique.

A la suite de cette décision, M. Martel, propriétaire à Dégagnac, s'est empressé de retirer sa candidature, donnant ainsi l'exemple de la discipline. M. Larnaudie reste donc seul candidat du parti Républicain.

Nous sommes heureux de féliciter M. Martel, pour son attitude loyale et conforme à la tradition de notre parti.

Non seulement M. Pécout a mobilisé les milices romaines ; mais il a aussi recruté un Etat-Major d'occasion on ne peut plus hétéroclite. Dimanche dernier, il fit avec celui-ci son entrée dans Lavercaentières.

Six personnages composaient la troupe, trois d'entre eux étaient naturellement qualifiés pour suivre M. Pécout. En toute occasion, ils ont été fidèles à sa politique, en l'accompagnant ils accomplissaient un devoir d'amitié, nous nous inclinons devant l'attitude de ces adversaires loyaux.

Mais les autres, mais M. Gaignol, ancien adjoint radical de Dégagnac, qu'allait-il faire ? Voula-t-il montrer aux habitants de Lavercaentières sa veste bariolée ? leur démontrer que la suprématie élégante consiste à changer d'opinion toutes les lunes ? ou bien voula-t-il leur rappeler que récemment il était l'adversaire acharné de M. Pécout ?

La place de l'insignifiant ? Couderc était-elle aux côtés de M. Pécout ? Ce Bonapartiste impénitent n'était-il pas hier encore un adversaire irréductible de l'homme qu'aujourd'hui il porte au Capitole ? En 1904, ne l'a-t-il pas combattu avec violence ?

Il est vrai qu'aujourd'hui, Couderc n'est pas pris au sérieux au point de vue politique, même par ceux qui tirent la ficelle.

Ces trois hommes qui hier encore se déchiraient à belles dents et à coups de griffes, s'embrassent aujourd'hui ! Touchant baiser Lamourette.

Il est vrai que le vent est aux palinodies dans notre département et l'exemple venant de haut est contagieux.

A ces trois hommes il fallait quelqu'un pour battre la caisse et débiter le boniment. Ils ont pris Milou de la Liette, bon garçon, mais tournant à tous les vents. Celui-ci les avait accompagnés en gavoche, pour rire un peu.

Savez-vous ce que le trio Pécout, Gaignol, Couderc, faisait dire aux habitants de Lavercaentières par la bouche de Milou ? Je vous le donne en cent !... Ils leur faisaient savoir « que seuls ils avaient le monopole des convictions solides et inébranlables, que seuls ils avaient servi la même cause pendant toute leur existence, la cause de la République. Quant à M. Larnaudie, ce n'est pas un républicain ! » Voilà le thème sur lequel ils brodent et font broder.

Halte-là, messieurs, est-ce bien de vous de parler de loyauté politique ? Nous ne le pensons pas.

Il est vrai que jusqu'à aujourd'hui, M. Larnaudie ne s'était jamais lancé dans la lutte des partis. Mais nous savons qu'il est un homme loyal et un homme d'honneur, il a accepté de conduire à la bataille les troupes républicaines, il a pris l'engagement de marcher loyalement avec le parti républicain, il tiendra sa promesse, nous en sommes certains.

Que nos adversaires essayent de discréditer M. Larnaudie dans le parti républicain, cela est tout naturel ; mais nous sommes surpris que des hommes qui se réclament de la République puissent faire chorus avec les pires réactionnaires.

Il peut arriver que pour des raisons personnelles on ne soit pas en parfaite intimité avec le candidat qui sollicite les suffrages du parti auquel il appartient. Mais un sincère républicain doit connaître son devoir et il doit placer la cause de son parti au-dessus de ses rancunes personnelles.

Ce qu'il doit apercevoir dans la bataille, ce n'est pas le porte-drapeau, mais le drapeau lui-même, et il doit toujours et quand même marcher au drapeau.

Dans le cas qui nous intéresse, la situation est nette : il y a d'un côté M. Pécout, l'homme des sacristies dont il a épousé les haines et les rancunes ; de l'autre, M. Larnaudie le candidat de tous les Républicains sans distinction de nuances. Entre ces deux hommes, pour un vrai et sincère républicain, l'hésitation n'est pas possible.

Fumel

La fête des enfants

Ce fut sous les auspices d'une température clémente qu'eut lieu le défilé des enfants précédés des Patriotes agenais et de la musique municipale.

Cette fête fut superbe et bien réussie ! La société de gymnastique qui avait prêté son gracieux concours à cette fête patriotique, se montra de première force dans tous ses exercices, et ses mouvements d'ensemble exécutés d'une façon merveilleuse, lui attirèrent les bravos unanimes de la foule qui se pressait pour la voir manœuvrer.

Les élèves de nos écoles laïques surent également s'attirer la toujours bienveillante attention du public républicain. C'est d'une bonne façon qu'ils entonnèrent et chantèrent l'hymne à Jules Ferry. C'est d'une façon magistrale que le cœur formé par tous ces jeunes enfants fit retentir la Marseillaise, dont le dernier couplet se termina sous les bravos de l'assistance.

Nous ne pouvons terminer sans faire remarquer à nos lecteurs, que les petits enfants de l'école maternelle furent charmants et pleins de grâce enfantine dans leur chant du Petit-Poucet.

Aux dévouées maîtresses comme aux dévoués maîtres, le Journal du Lot, adresse ses félicitations ; qu'ils fassent pour l'avenir des citoyens conscients de leur cause et de leur droit, c'est-à-dire des républicains.

S'il est quelqu'un que nous ne puissions féliciter, c'est assurément le conseil municipal, nous avons vu ses membres trôner au premier rang, comme une galerie d'ancêtres dans un couloir.

En outre qualité de républicains, nous blâmons le conseil municipal, de n'avoir rien voté pour faire rafraîchir tous ces petits enfants dont la plupart sont restés debout pendant que nos édiles se prélassaient largement, comme des monarques sur des sièges rembourrés.

Nous avons un conseil municipal qui vote des fonds pour un ouvrier clérical, ou ne vote que des enfants de réactionnaires, alors qu'il ne peut pas trouver un centime pour une fête laïque où se trouvent les enfants des républicains.

Nous espérons que les électeurs sauront renvoyer dans leurs foyers réactionnaires les momifiés qui nous régissent.

Fête du passage

La fête de dimanche prochain nous promet un éclat inaccoutumé. Le nombre d'attrayantes surprises, en outre des divers divertissements et jeux que la commission a su grouper, nous est un sûr garant, que les étrangers qui viendront dans notre agréable faubourg, passer ces deux jours de fête, s'en retourneront chez eux complètement satisfaits.

Divers

Si vous tenez à rester calme, ne vous placez jamais au premier rang pour voir manœuvrer une société de gymnastique car le lendemain vous vous supposerez boxeur ou prévôt, et tout prédisposé à donner des coups de pied bas ; pour, en revanche, recevoir quelques coups de poing sur la nuque.

On dit que chez nous ce cas s'est présenté ces jours derniers.

Non content de casser du sucre sur la tête des pauvres, le bureau de bien-

faisance a jugé bon d'y aller de sa petite révolution terminée en véritable pagaille.

Coups de pied bas et coups de poing de masse se sont échangés, jusqu'à l'instant précis où les deux adversaires ont pu donner la preuve la plus évidente de leur talent dans cet art.

Un petit bravo pour ces messieurs !

Mercredi, vers midi, M. Dupuy, maire de Fumel, se trouvait à Cahors ; il venait de déjeuner et s'apprêtait à sortir, lorsque tout à coup il s'affaissa, frappé d'une congestion.

MM. les docteurs Gélis et Mendailles lui prodiguèrent les soins.

L'état de M. Dupuy paraît grave.

Incendie

Mardi soir, vers 8 h. 1/2, le feu prenait dans les magasins de chaussures de M. Castex jeune, rue du Barry.

Au premier appel du clairon sonnant le tocsin, la population fumeloise se porta sur les lieux du sinistre.

Malgré les secours, le bâtiment devint bientôt la proie des flammes. Les pertes considérables sont couvertes par une assurance. Remarqué sur les lieux du sinistre toutes les autorités et notabilités de l'endroit.

Voulez-vous tuer votre maladie ou être tué par elle ?

Si vous êtes atteint de rhumatisme, goutte, gravelle, maladie des reins, du foie, ou de la vessie etc... vous souffrez inutilement et vous êtes à la merci d'une complication qui peut être fatale.

Vous évitez toute complication et vous guérez ces affections en quelques mois par l'usage du Sel de Vittel que vous enverra M. J. Boillot, 20 rue Geoffroy l'Asnier à Paris, contre un mandat de 3 fr. 15 A Cahors pharmacie Fodrné.

Bulletin Financier

Paris, 24 juillet.

Le bruit suivant lequel la Banque d'Angleterre aurait l'intention d'abaisser demain le taux de son escompte ne produit en bourse aucune impression. Les transactions sont toujours très réduites.

La Rente Française s'inscrit à 95.05. Les fonds russes sont hésitants : le 5 0/0 nouveau à 37.35 ; le 3 0/0 1891 à 60.65 et le 1894 à 60.15.

L'Extérieure espagnole est lourde à 92.15 ; l'Italien est stationnaire à 101.80 et le Turc à 95.

Les Etablissements de Crédit sont calmes : La Banque de Paris à 1448 ; le Crédit Foncier à 668 et le Crédit Lyonnais à 1164.

La Société Marseillaise se traite à 830 francs. Nous apprenons que l'augmentation du capital de cette société a remporté un plein succès, et que le nombre des souscriptions reçues dépasse sensiblement celui des titres offerts.

Parmi les Chemins français ; le Lyon est à 1346 et le Nord à 1750.

Echanges de plus en plus suivis en obligation 5 0/0 hypothécaires du chemin de

Chronique agricole

Extrait du Bulletin de l'Office du Gouvernement général de l'Algérie

COMMERCE

Le marché des fruits et primeurs à Cologne

M. le Consul de France à Dusseldorf veut bien donner à nos exportateurs quelques indications sur les conditions de vente à Cologne — le marché le plus important de la région — des primeurs, fruits et raisins frais de table.

Il y a deux combinaisons possibles : La première consiste à avoir à Cologne un agent ou un représentant qui tâche de se créer en ville et dans la région environnante une clientèle régulière. Ce système offre peut-être l'avantage de la sécurité ; il donne peut-être lieu, par contre, à un chiffre d'affaires moindre que le suivant.

La deuxième combinaison consiste à faire vendre les envois à la criée, par l'intermédiaire de maisons qui se sont spécialement créées à cet effet à Cologne. Ces maisons vendent les fruits et légumes dès leur arrivée ; ces marchandises sont naturellement soumises aux aléas de toutes les ventes aux enchères. Le règlement de compte avec l'expéditeur s'effectue immédiatement après la vente.

Il n'est pas inutile d'indiquer ici, dans le détail, comment il est procédé. Prenons par exemple les raisins frais de table. Les frais de transport

par chemin de fer, s'il s'agit de la Métropole, et par bateau et par chemin de fer, s'il s'agit de l'Algérie, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

	Expéditions	
	partielles 2000 k. minima 5.000 kilog.	complètes par 100 kil. par 100 kil.
D'Alger (pris à quai) à Cologne.....	22 30	18 50
De Marseille à Cologne.....	16 20	13 50
D'Avignon à Cologne.....	15 30	12 10
D'Agén à Cologne.....	12 »	12 80
De Nevers à Cologne.....	12 »	9 35

Ces expéditions se font par grande vitesse et en port dû ; il n'y a donc aucun débours à faire au départ. Les envois sont adressés à la maison de Cologne avec laquelle on est en relation pour les ventes à la criée ; dès l'arrivée à Cologne et après dédouanement, il est procédé à la vente. Le règlement de comptes avec la maison expéditrice se fait aussitôt après la vente par l'envoi d'un chèque. Le compte est ainsi établi :

AVOIR	DOIT
Montant de la vente	Transport par chemin de fer, Donane (5 fr. les 100 Kilos), Camionnage, Commission du vendeur 8 %.

J'ajoute que les raisins les plus demandés sont : commes raisins blancs, les chasselas dorés, et comme raisins noirs, les Aramon.

Les ventes de fruits et primeurs donnent lieu aux mêmes opérations et aux mêmes comptes. Il y a lieu, toutefois, de tenir compte de la différence

des droits de douane inscrits au tarif conventionnel tel qu'il résulte des traités de commerce récemment conclus par l'Allemagne.

Voici, à titre d'indication, le résultat des ventes de raisins faites par la maison Grellinger, Cœuille et Cie de Cologne, pendant la dernière semaine d'août 1906

Raisins français, marks : lundi 34/38 ; mardi 36 ; mercredi 36 ; jeudi 34/38 ; vendredi 34/38 ; samedi 34.
Raisins dorés, marks : lundi 36/40 ; mardi 37/40 ; mercredi 36/40 ; jeudi 38/43 ; vendredi 38/42 ; samedi 34/38.
Raisin Italien, marks : lundi 34 ; mardi 34 ; mercredi 34 ; jeudi 34/38 ; vendredi 38/42 ; samedi 34/38.

Bibliographie

Cette semaine, paraît l'avant dernier numéro de l'Année scolaire du *Journal de l'Université des Annales*. Ce n'est pas le moins brillant. Il contient l'historique et la description de la Bibliothèque de l'arsenal avec les conférences de MM. Henry Martin et Funck-Brentano, et quantité de textes intéressants et de documents rares et précieux reproduits pour la première fois.

La collection des numéros parus du journal forme deux gros volumes de 1500 pages, véritable petit trésor encyclopédique, mine des belles pages illustrées. Il n'est pas, pour les vacances de meilleure lecture.

Pour recevoir les deux volumes envoyer 10 francs aux *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris.

Avis

On ne saurait trop recommander à tous ceux qui aiment les jolis journaux illustrés d'acheter le Magazine illustré

« Madame et Monsieur »

qui est incontestablement la plus jolie revue qui se publie actuellement.

Le numéro ne coûte que 40 centimes et l'abonnement qui ne coûte que 10 francs par an est immédiatement remboursé par de très jolies primes et par un bon qui permet à l'Abonné de se faire photographier gratuitement chez les meilleurs photographes, dans plus de quarante villes de France et à l'étranger.

Saisissant l'occasion du cinquantenaire de Béranger, les *Annales* consacrent au grand chansonnier une bonne partie du numéro de cette semaine. Documents inédits, souvenirs, gravures, l'histoire de la vraie Lisette, ce qu'est devenu le « Viel Habitué », une leçon charmante et spirituelle de Mme Amel de la Comédie-Française : *Comment il faut Chanter les Chansons de Béranger*... Tout cela se trouve réuni dans ce numéro exceptionnel, qui contient, en outre, une décapitation fantaisie de Mark Twain, le célèbre humoriste américain, et des articles variés de Marcel Prévost, Camille Lemonnier, Adolphe Brisson, Yvonne Sarray, etc...

En vente partout. Le numéro : 25 centimes.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

Chemin de fer d'Orléans

Relations rapides entre Paris-Biarritz-Lac-Pau et autres Stations Thermales du Sud-Ouest.

Voitures directes : Sleeping-car, Lits-toilette, Compartiments couchettes.

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi, met en marche depuis le 1^{er} juillet un nouveau train rapide quotidien, 1^{re} et 2^e classes, partant de Paris-Quai-d'Orsay à 7 h. 40 du soir, arrivant à Bordeaux à 3 h. 43 matin, à Biarritz à 7 h. 21, à Dax à 6 h. 15, à Pau à 7 h. 53, à Lourdes à 8 h. 58, à Bagnères-de-Bigorre à 10 h. 17.

Pour le retour, ce train part de Bagnères-de-Bigorre à 3 h. 41 soir, de Lourdes à 5 h. 3, de Pau à 5 h. 53, de Dax à 7 h. 44, de Biarritz à 6 h. 15, de Bordeaux à 10 h. 30 et arrive à Paris-Quai-d'Orsay à 7 h. 58 matin.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de MAMER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouyssoa, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

FLEULETON DU « Journal du Lot » 27

MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

La mère garda le plus profond silence après avoir reçu cette réponse, et sa physiologie quasi-morte annonçait qu'elle la méditait à la manière des aveugles, en étudiant en elle-même l'accent que sa fille y avait mis.

— C'est que, vois-tu, mon enfant, dit enfin Mme Mignon après un long silence, si la faute de Caroline me fait mourir à petit feu, ton père ne survivrait pas à tienne ; je le connais, il se brûlerait la cervelle, il n'y aurait plus ni vie, ni bonheur sur terre pour lui. — Modeste fit quelques pas pour s'éloigner de sa mère et revint un instant après.

— Pourquoi m'as-tu quittée ? demanda Mme Mignon.

— Tu m'as fait pleurer, maman, répondit Modeste.

— Eh bien ! mon petit ange, embrasse-moi. Tu n'aimes personne, ici ?... tu n'as pas d'attentif ? demanda-t-elle en la gardant sur ses genoux, cœur contre cœur.

— Non, ma chère maman, répondit la petite Jésusite.

— Peux-tu me le jurer ?

— Oh ! certes !... s'écria Modeste.

Mme Mignon ne dit plus rien elle doutait encore.

— Enfin, si tu choisissais un mari, ton père le saurait, reprit-elle.

— Je l'ai promis, et à ma sœur, et à toi ma mère. Quelle faute veux-tu que je commette en lisant à toute heure à mon doigt : *Pense à Bettina !* Pauvre sœur !

Au moment où sur ce mot : *Pauvre sœur !* dit par Modeste, une trêve de silence s'était établie entre la fille et la mère, dont les yeux éteints laissèrent couler des larmes que ne put sécher Modeste en se mettant aux genoux de Mme Mignon et lui disant : « Pardon, pardon, maman », l'excellent Dumay gravissait la côte d'Ingouville au pas accéléré, fait anormal dans la vie du caissier.

Trois lettres avaient apporté la ruine une lettre ramenait la fortune. Le matin même Dumay recevait, d'un capitaine venu des mers de la Chine, la première nouvelle de son patron de son seul ami.

A MONSIEUR ANNE DUMAY

ANCIEN CAISSIER DE LA MAISON MIGNON

« Mon cher Dumay, je suivrai de bien près, sauf les chances de la navigation, le navire par l'occasion duquel je t'écris, je n'ai pas voulu quitter mon bâtiment auquel je suis habitué. Je t'avais dit : Pas de nouvelle, bonnes nouvelles ! Mais au premier mot de cette lettre, tu seras joyeux, car ce mot c'est : J'ai sept mil-

lions au moins ! J'en rapporte une grande partie en indigo, un tiers en bonnes valeurs sur Londres et Paris, un autre tiers en bel or. Ton envoi d'argent m'a fait atteindre au chiffre que je m'étais fixé, je voulais deux millions pour chacune de mes filles et l'aisance pour moi. J'ai fait le commerce de l'opium en gros pour des maisons de Canton, toutes dix fois plus riches que moi. Vous ne vous doutez pas, en Europe, de ce que sont les riches marchands chinois. J'allais de l'Asie Mineure, où je me procurais l'opium à bas prix, à Canton où je livrais mes quantités aux compagnies qui en font le commerce. Ma dernière expédition a eu lieu dans les îles de la Malaisie où j'ai pu échanger le produit de l'opium contre mon indigo, première qualité. Aussi peut-être aurai-je cinq à six cent mille francs de plus, car je ne compte mon indigo que ce qu'il me coûte.

Je me suis toujours bien porté, pas la moindre maladie. Voilà ce que c'est que de travailler pour ses enfants ! Dès la seconde année, j'ai pu avoir à moi, le *Mignon*, joli brick de sept cents tonneaux, construit en bois de teck, doublé chevillé en cuivre et dont les emménagements ont été faits pour moi. C'est encore une valeur. La vie du marin, l'activité voulue pour mon commerce, mes travaux pour devenir une espèce de capitaine au long cours, m'ont entretenu dans un excellent état de santé. Te par-

ler de tout ceci, n'est-ce pas te parler de mes deux filles et de ma chère femme ! J'espère qu'en me sachant ruiné, le misérable qui m'a privé de ma Bettina l'aura laissée, et que la brebis égarée sera revenue au cottage. Ne faudra-t-il pas quelque chose de plus dans la dot de celle-là ! Mes trois femmes et mon Dumay, tous quatre vous avez été présents à ma pensée pendant ces trois années. Tu es riche, Dumay. Ta part en dehors de ma fortune, se monte à cinq cent soixante mille francs, que je t'envoie en un mandat qui ne sera payé qu'à toi-même par la maison Mongenod, qu'on a prévenue de New-York. Encore quelques mois, et je vous reverrai tous, je l'espère, bien portants.

Maintenant, mon cher Dumay, si je t'écris, à toi seulement c'est que je désire garder le secret sur ma fortune, et que je veux te laisser le soin de préparer mes anges à la joie de mon retour. J'ai assez de commerce, et je veux quitter le Havre. Le choix de mes gendres m'importe beaucoup. Mon intention est de racheter la terre et le château de la Bastie, de constituer un majorat de cent mille francs de rente au moins, et de demander au roi la faveur de faire succéder l'un de mes gendres à mon nom et à mon titre. Or, tu sais, mon pauvre Dumay, le malheur que nous avons dû au fatal éclat que répand l'opulence. J'y ai perdu l'honneur d'une de mes filles. J'ai rame-

né à Java le plus malheureux des pères. un pauvre négociant hollandais riche de neuf millions, à qui ses deux filles furent enlevées par des misérables, et nous avons pleuré comme deux enfants ensemble. Donc, je ne veux pas que l'on connaisse ma fortune. Aussi n'est-ce pas au Havre que je débarquerai, mais à Marseille. Mon second est un Provençal, un ancien serviteur de ma famille, à qui j'ai fais faire une petite fortune. Castagnoulet aura mes instructions pour racheter La Bastie, et je traiterai de l'indigo par l'entremise de la maison Mongenod. Je mettrai mes fonds à la Banque de France et je reviendrai vous trouver, en ne me donnant qu'une fortune ostensible d'environ un million en marchandises. Mes filles seront censées avoir deux cent mille francs. Choisir celui de mes gendres qui sera digne de succéder à mon nom, à mes armes, à mes titres, et de vivre avec nous, sera ma grande affaire ; mais je les veux tous deux comme toi et moi, éprouvés, fermes, loyaux, honnêtes gens absolument. Je n'ai pas doute de toi, mon vieux, un seul instant. J'ai pensé que ma bonne et excellente femme, la tienne et toi, vous avez tracé une haie infranchissable autour de ma fille, et que je pourrais mettre un baiser plein d'espérance sur le front pur de l'ange qui me reste. Bettina-Caroline, si vous avez su sauver sa faute aura de la fortune. Après avoir fait la guerre et le

commerce, nous allons faire de l'agriculture et tu seras notre intendant. Cela te va-t-il ? Ainsi, mon vieil ami, te voilà le maître de la conduite avec ma famille, de dire ou de taire mes succès. Je m'en fie à ta prudence ; tu diras ce que tu jugeras convenable. En quatre ans, il peut être survenu tant de changements dans les caractères. Je te laisse être le juge, tant je crains la tendresse de ma femme pour mes filles. Adieu mon vieux Dumay. Dis à mes filles et à ma femme que je n'ai jamais manqué de les embrasser de cœur tous les jours, soir et matin. Le second mandat, également personnel, de quarante mille francs, est pour mes filles, et ma femme en attendant.

» Ton patron et ami,

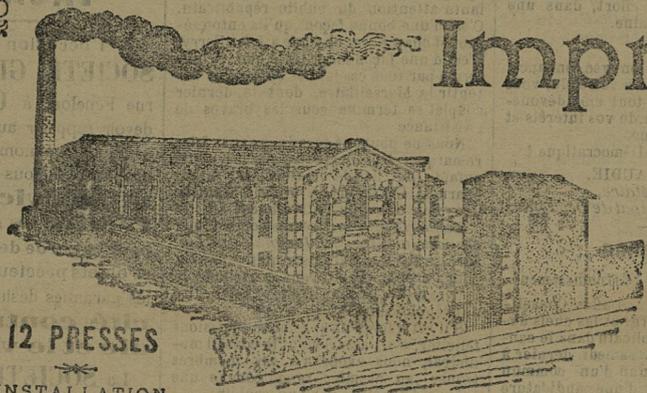
» CHARLES MIGNON »

— Ton père arrive, dit Mme Mignon à sa fille.

— A quoi vois-tu cela, maman demanda Modeste.

— Il n'y a que cette nouvelle à nous apporter qui puisse faire courir Dumay, Modeste, plongée dans ses réflexions, n'avait ni vu, ni entendu Dumay.

(A suivre)



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais DE L'UNION FRANÇAISE ANTI-ALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Rolléro

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS